

Question 1 :

Réponse à la question écrite (orale)
Du Groupe La Gauche Pour Hennebont
Conseil Municipal du 30/03/17

Votre courrier ne fait état d'aucune forme interrogative. Il décrit une situation qui a trouvé son dénouement dans la dissolution d'une association qui n'aura vécu que 3 semaines. Votre question est en fait le souhait « *d'apporter des précisions sur ce sujet* ». Je vais essayer de le faire et de remettre cela dans son contexte.

A. Hennebont est devenue, au fil des années, une ville où le sport s'est très largement développé :

- Quelques chiffres : 29 disciplines sportives pratiquées, 44 clubs ou sections, 5 500 pratiquants associatifs (sans compter les scolaires).
 - 24 équipements en gestion municipale : 17 salles et 7 stades (2 à Kerlivio et Michard, 1 à Kerihouais, Saint-Gilles et Kerlano -usage prioritaire rugby- dont 2 stades en location).
 - De nombreuses équipes en championnats, du niveau international aux loisirs, ...
 - Des sportifs individuels qui obtiennent des résultats, dernièrement un titre de champion de France en boxe.
 - Un rappel : 42% des personnes pratiquants un sport à Hennebont ne résident pas dans notre ville.
- ⇒ Pour autant des besoins importants demeurent sur Hennebont :
- Le BMX est enclavé et jouxte un lotissement.
 - La Boxe ne dispose pas de salle spécifique.
 - Le Hand-Ball qui ne peut plus accueillir le nombreux public pour les matchs de N3 et peut être bientôt en N2.
 - L'Athlétisme n'a pas de piste de 400 mètres.
 - Le club d'Aviron est à l'étroit et souhaite engager, en grande partie sur ses fonds propres, un agrandissement de son local.
 - Le Tennis ne bénéficie plus de courts extérieurs et il pleut dans la salle.
 - (...) on pourrait poursuivre la liste des besoins.

Face à cela, il est de notre responsabilité de suivre de près les pratiques, de traiter les nouveaux besoins, d'équilibrer nos efforts.

Pour cela, et en particulier pour gérer les demandes, la Municipalité d'Hennebont s'appuie depuis 35 ans sur l'Office Municipal des Sports. C'est l'OMS, forte de 34 clubs adhérents et de 4 944 licenciés qui établit les plannings d'occupation des installations. C'est également l'OMS qui propose les critères de répartition des principales subventions.

B. Pour pouvoir accéder aux équipements le HFC se devait de respecter la procédure à suivre avec l'OMS :

- ⇒ Adhésion à l'OMS : pour l'année N, la demande doit être faite avant le 31 décembre de l'année N-1.
- ⇒ La demande est étudiée par le bureau de l'OMS au regard de différents critères (effectifs, agrément, ...).
N.B. pour obtenir un agrément fédéral, l'association sportive doit présenter une attestation de la Ville l'autorisant à utiliser un équipement sportif.
- ⇒ Si les conditions sont remplies : la demande est soumise au vote en Assemblée Générale (printemps de l'année N).
- ⇒ Si vote positif : l'association sportive perçoit une subvention issue de l'enveloppe OMS et ses demandes d'équipements sportifs sont prises en compte avec le même ordre de priorité que les autres associations.
- ⇒ Si vote négatif : les demandes de subventions sont traitées hors critères OMS, et les besoins en équipements sportifs étudiés après élaboration des plannings par l'OMS.

Ainsi tout l'argumentaire qui fait état – comme vous le rapportez dans votre courrier – « du refus de la part de la municipalité de mettre à disposition des joueurs (du HFC), les terrains communaux », est donc totalement faux.

C. La question de fond est celle-ci : faut-il favoriser - en dérogeant à la procédure prévue – la création d'un nouveau club de foot à Hennebont au moment où les 2 clubs historiques USH et GVH ont décidé de fusionner au sein du Stade Hennebontais ?

- Depuis plus d'une année, le projet de rapprochement des 3 clubs de foot d'Hennebont était en cours. Le HFC a été associé aux discussions bien qu'il n'était pas créé en association.
- Il y a quelques mois, le club de l'Entente Saint-Gilloise a fait connaître sa position : « *demeurer un club de quartier, sans pour autant fermer la porte sur un rapprochement à l'avenir* ».
- J'ai reçu les dirigeants du HFC à 2 reprises :
 - ⇒ En fin d'année 2016 : je leur ai fait part de l'intérêt porté à leur travail éducatif durant 2 ans. A ce moment là, les discussions entre l'USH et la GVH marquaient le pas et personne ne savait si la fusion se ferait. La solution de redémarrer à zéro par une école de foot pouvait être de suivre de près les pratiques un scénario intéressant.
 - ⇒ Il y a une quinzaine de jours, j'ai reçu à nouveau 2 dirigeants du HFC. Je leur ai confirmé que la fusion USH/GVH étant réalisée, le projet d'une école de foot, rassemblant l'ensemble des enfants d'Hennebont, était plus que souhaitable au sein du nouveau club (le Stade Hennebontais). Les dirigeants m'ont informé que ce n'était pas possible car « ils ne partagent pas la même vision du foot ».
- La situation à ce jour est simple :
Il y a 2 clubs sur la ville : un club de quartier (l'Entente Saint-Gilloise) et un nouveau club né de la fusion USH/GVH (le Stade Hennebontais)

D. La position de la Municipalité est donc de :

- Conforter l'OMS dans son rôle pivot d'organisation et de développement du sport à Hennebont. Cela figure, d'ailleurs, en toutes lettres dans notre contrat de mandature. L'OMS est une structure de concertation majeure sur la ville.
- Respecter le calendrier prévu pour les mises à disposition des équipements sportifs.
- Souhaiter que la dynamique de fusion engagée depuis un an soit prise en compte par les bénévoles, parents qui sont investis au sein du HFC et ceci dans l'intérêt des enfants.
- Quoi qu'il en soit, en septembre, comme les autres années, il y aura bien la possibilité pour les enfants de pratiquer le foot à Hennebont ... dans un esprit éducatif et de tolérance.

